

POLYNESIE FRANCAISE  
VILLE DE MAHINA  
ILE DE TAHITI

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION  
**15.07.2020**

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni dans la salle de conseil de la mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de monsieur le Maire, Damas TEUIRA.

DATE D'AFFICHAGE  
**15.07.2020**

DATE DE SEANCE  
**21.07.2020**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	30
Procurations	03
Votants	33
Abstention	00
Suffrages exprimés	33
POUR	33
CONTRE	00

NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
M. Damas TEUIRA	X		
M. Frédéric FRITCH	X		
Mme Célestine WONG	X		
M. Warren DEXTER	X		
Mme Chantal KWONG	X		
M. Jacki VERO	X		
Mme Nathalie BIGORGNE	X		
M. Bran QUINQUIS		X	Edgar FRITCH
Mme Titaua DEWEERDT	X		
M. Matani KAINUKU	X		
Mme Marcelline KACHLER	X		
Mme Lucie LUCAS	X		
Mme Lina PUNUA	X		
Mme Chantal GARNIER	X		
M. Samuel HEUEA	X		
M. Yvon CHAGNE		X	Chantal GARNIER
M. Georges TAIMANA	X		
Mme Sandy CHANGUY	X		
Mme Poema ROCHETTE	X		
M. Joe MATITAI	X		
M. Hervé TAPUTUARAI	X		
M. Edgar FRITCH	X		
Mme Rosina AH-MIN	X		
M. Poaru MAONO	X		
Mme Raina TAPUTUARAI	X		
M. TETUARO Gilbert	X		
Mme Sinia TIATIA	X		
Mme Mereamena MATEHAU		X	Damas TEUIRA
M. Pascal HACHECHE	X		
M. Terahiti PENI	X		
Mme Nicole SANQUER	X		
Mme Sabine TEKURIO	X		
M. Patrice JAMET	X		

Formant la majorité des membres en exercice  
Absents : 03  
Monsieur Warren DEXTER, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire a été élu secrétaire.

Subdivision Administrative des Iles du Vent  
**ARRIVÉE LE**  
**23 JUL. 2020**  
N°..... / IDV

23.07.20  
4685  
Ref:  
Date:  
Titaua DEWEERDT / Titaua  
DEXTER  
B. S. 1  
B. Ania  
B. Q  
B. Ent/Emploi  
B. Culture  
B. Artisanat  
B. Finances  
B. Marchés

**Portant désignation du  
délégué aux droits des  
femmes et de la famille de  
la Ville de MAHINA**

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du C.G.C.T ;
- Après avoir procédé à leur élection à la majorité absolue en sa séance du 21 juillet 2020 ;

**EN SA SÉANCE DU 21 JUILLET 2020**

**- ADOPTE -**

**Article 1 :** Est désigné en qualité de délégué aux droits des femmes et de la famille de la Ville de Mahina :

Mme Titaua DEWEERDT

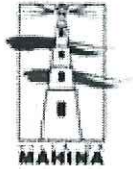
**Article 2 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Acte rendu exécutoire après envoi à la subdivision administrative**

Le ..... et affichage le .....





## Rapport de présentation

## Rapport de présentation

**Relatif à un projet de délibération portant désignation du délégué aux droits des femmes et de la famille de la ville de Mahina**

---

Mesdames, Messieurs les Adjointes au Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le rôle du délégué aux droits des femmes et de la famille est de représenter la commune dans les organisations et les événements traitant de ces thématiques. Il est essentiel notamment aux relations avec le CIDFF et à l'organisation de la journée des droits de la femme.

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**Le Maire,**

**Damas TEUIRA**

